

LA COMPAGNIE IAS & LA COMPAGNIE IOBSP

Deux associations de la Fédération LA COMPAGNIE DES CGP

LA COMPAGNIE IAS, dédiée aux intermédiaires en assurance de personnes (assurance-vie, prévoyance, retraite, santé, assurance collective), assurance IARD pour le particulier et l'entreprise (assurances de biens, bris de machines, risques industriels, RC professionnelles...).

LA COMPAGNIE IOBSP, dédiée aux intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (tout crédit)

Choisir d'adhérer à LA COMPAGNIE IAS et/ou LA COMPAGNIE IOBSP, c'est opter pour des courtiers qui parlent aux courtiers avec des élus et une équipe « issus du sérail » à même de vous comprendre et de connaître vos besoins.

L'objectif majeur de nos associations est d'accompagner nos adhérents à se mettre en conformité dans un contexte réglementaire en constante évolution

A votre service :

- Une équipe de terrain, experte et réactive, à dimension humaine pour vous accompagner.
- Un accompagnement réglementaire complet :
 - Kit réglementaire clé en mains
 - Veille réglementaire et juridique
 - Présentation en visio des documents et procédures
- Une société de formation labellisée QUALIOPI, LCGP FORMATION, qui vous propose un catalogue varié, des séminaires et des conventions régionales dans tout l'Hexagone.
- Un soutien lors des contrôles par les autorités de tutelle (ACPR – DGCCRF),
- Echange avec vos partenaires et les autorités de tutelle pour défendre au mieux vos métiers,
- Coordination avec les autres associations pour mener des actions communes devant les autorités publiques,
- Des tarifs privilégiés avec différents fournisseurs pour des services tels que : RCP, protection juridique, logiciels, abonnements presse, souscription auprès d'un organisme de médiation, communication...

Soyez sereins pour vous concentrer sur votre cœur de métier avec une fédération à votre écoute et créatrice de synergies

Présents par téléphone 5 jours sur 5 pour répondre à vos questions, rejoignez notre équipe de terrain pour un accompagnement clés en mains !

Cotisations 2024

-  **Je n'exerce qu'un statut :**
 - IAS : 90 €
 - IOBSP : 90 €
-  **Je déclare un dirigeant supplémentaire et chaque salarié exerçant l'activité :**
50 € par personne supplémentaire
-  **Je suis un groupement :** tarif sur devis

Comment adhérer ?

La demande d'adhésion se fait directement en ligne depuis notre site Internet rubrique « adhérer ».

Liste des pièces à fournir concernant votre structure

- Extrait KBIS de moins de 3 mois
- Statuts de la société (pour personnes morales)
- Attestation ORIAS (si déjà inscrit auprès de ce service)
- Attestation RCP couvrant les activités que vous exercez

Liste des pièces à fournir concernant les gérants et les salariés

- Extrait de casier judiciaire vierge de moins de 3 mois
- Copie CNI ou passeport
- CV
- Capacité professionnelle : diplôme ou attestation de formation ou attestation de fonction / certificat de travail
- Certification AMF (pour le statut CIF seulement)

Une fois votre dossier complet et vérifié par nos équipes, nous vous demanderons le règlement de la cotisation.

Vous aurez alors accès à votre Espace Adhérent où seront disponibles :

- vos attestations d'adhésion et de règlement,
- le kit réglementaire,
- la veille juridique,
- les bons à savoirs,
- la newsletter,
- vos formations, etc...